

SECRET

GENERAL AGREEMENT
ON TARIFFS AND
TRADE

ACCORD GENERAL SUR
LES TARIFS DOUANIERS
ET LE COMMERCE

No 134
SECRET/157
7 November 1963

ARTICLE XXVIII NEGOTIATIONS - 1963

Schedule XL - European Economic Community

The Commission of the European Economic Community has notified its intention to modify under the provisions of paragraph 1 of Article XXVIII the concession listed in the Annex attached hereto.

Relevant statistical data on imports of this item into the European Economic Community will be circulated shortly.

NEGOCIATIONS DE 1963 AU TITRE DE L'ARTICLE XXVIII

Liste XL - Communauté économique européenne

La Commission de la Communauté économique européenne a notifié son intention de modifier, conformément aux dispositions de l'article XXVIII, paragraphe 1, la concession dont le libellé est reproduit à l'Annexe ci-jointe.

Les données statistiques relatives aux importations à l'intérieur de la Communauté seront communiquées prochainement.

ANNEXE

Liste XL - Communauté économique européenneProtocole additionnel au Protocole à l'Accord général
reprenant les résultats de la Conférence tarifaire de 1960-61

Position du tarif	Désignation des produits	Droit	Négociateur primitif
01.02	<p>Animaux vivants de l'espèce bovine, y compris les animaux du genre buffle:</p> <p>A - des espèces domestiques:</p> <p>ex II -- autres:</p> <p>--- Génisses et vaches, autres que celles destinées à la boucherie, des races de montagne ci-après: race grise, race brune, race jaune, race tachetée du Simmental et race du Pinzgau, dans la limite d'un contingent annuel de 20 000 têtes</p>	6%	ATA